



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 13 novembre 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 31 octobre 2014		
Date d'affichage 5 novembre 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales – Création d'un comité consultatif relatif au programme immobilier Marcel PAGNOL.</i>		
Vote pour à la majorité des voix exprimées		
<b>POUR : 28</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 5</b> (BOUTIER Jean-Paul, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON- BONHOMME Céline)		

L'an deux mille quatorze, le treize novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures et quarante-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHÉ Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

**Procurations :**

Aucune

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



Par arrêté du 25 novembre 2013, un permis de construire pour la création de 41 logements locatifs sociaux a été délivré à l'office public de l'habitat Var Habitat.

Le chantier va démarrer d'ici la fin de l'année pour s'achever au début de l'année 2016. C'est pourquoi il est proposé de créer un comité consultatif composé de représentants du monde enseignant, de parents d'élèves, de riverains et d'élus. Ce comité permettra notamment d'assurer l'information, d'exprimer les problèmes générés par le chantier et de rechercher des solutions dans la concertation.

Ce comité consultatif, présidé par le maire, serait composé de la manière suivante :

- des représentants du monde enseignant des écoles Jean MOULIN, Emile ASTOIN et Houard SAUVAT,
- des représentants des parents d'élèves des écoles Jean MOULIN, Emile ASTOIN et Houard SAUVAT,
- des représentants des riverains : Mme Jacqueline PATRITI, Mme Francette AUDIBERT, M. Georges BRISTOT
- et des élus du conseil municipal : Mme Marie-Pierre CAPELLA, M. Joseph FINO.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de  
ses représentants**

- **CREE** un comité consultatif relatif au programme immobilier Marcel PAGNOL  
présidé par le maire et composé des membres suivants :

- des représentants du monde enseignant des écoles Jean MOULIN, Emile ASTOIN et Houard SAUVAT,
- des représentants des parents d'élèves des écoles Jean MOULIN, Emile ASTOIN et Houard SAUVAT,
- des représentants des riverains : Mme Jacqueline PATRITI, Mme Francette AUDIBERT, M. Georges BRISTOT
- et des élus du conseil municipal : Mme Marie-Pierre CAPELLA, M. Joseph FINO.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

19 NOV. 2014

28 NOV. 2014

